

222C0530
FR0011271600-FS0145

7 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mars 2022, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 mars 2022, le seuil de 15% du capital de la société FERMENTALG et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹ et Bpifrance Investissement¹, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 6 043 966 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 14,93% du capital et 14,08% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations ¹	2 983 810	7,37	2 983 810	6,95
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies) ¹	3 060 156	7,56	3 060 156	7,13
Total EPIC Bpifrance	6 141 741	14,93	6 141 741	14,08

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FERMENTALG.

¹ Il est précisé que (i) Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA, laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance, et (ii) Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations.

² Sur la base d'un capital composé de 40 461 587 actions représentant 42 918 531 droits de vote (selon le déclarant) en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.